



Saisie sur compte bancaire

Par **gwendo1996**, le 17/10/2008 à 13:41

ma question est simple quelle est la somme (minimum vital) que mon banquier doit me laisser en cas de saisie sur le compte bancaire en sachant que nous sommes un couple avec un enfant
rnrnmerci pour les réponses

Par **ellaEdanla**, le 17/10/2008 à 14:01

Bonjour Gwendoline,rnrnLe Banquier **DOIT** à la demande d'un huissier rendre indisponible la **TOTALITE** des sommes de vos comptes bancaires.rnrnToutefois, vous avez QUINZE JOURS à compter de la saisie attribution pour demander la mise à disposition d'une somme équivalente au RMI.rnrnRestant à votre disposition,rnrnCordialement.

Par **gwendo1996**, le 18/10/2008 à 23:02

bonjourrnrnmerci pour la réponse, donc on peut juste demander un RMI alors qu'on est un couple avec un enfant, 447 euros c'est peu pour vivre à trois et surtout pour payer son loyer
rnrnsalutations